



Naissance à venir et droit du père face à des problèmes psychiatriques

Par ani74

bonjour, je suis divorcée et j'ai 2 enfants de cette 1ère union. actuellement, je suis enceinte de 7 mois, d' un autre père avec lequel je suis séparé depuis le début de ma grossesse. il s'en est pris violement à mes enfants. depuis notre séparation il a fait une bouffée délirante aigue, due au fait de notre séparation selon ses dires. il a été hospitalisé en psychiatrie à 2 reprises suite à cela. lors de son hospitalisation il m'a avoué que c'est la 3 ème bouffée délirante aigue qu'il fait (il s'est bien caché de me dire qu'il en avait déjà fait 2 auparavant, lorsque nous etions ensemble.) il veut reconnaître son enfant et avoir un droit de visite sur ce dernier. j' ai peur pour mon bébé, car je pense qu' il n'est pas apte à prendre son bébé un week end du fait de ses graves problèmes psychiatriques. quelles démarches puis je entreprendre pour protéger mon bébé à sa naissance?

Par jeetendra

bonjour, à la naissance de l'enfant vous avez la possibilité si des menaces pèsent sur votre enfant d'alerter les autorités administratives (la DAS) ou judiciaire le juge des enfants voir même policière en déposant plainte, courage à vous, cordialement